

ORGANISATION DU SERVICE D'ACCUEIL AU PROFIT DES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

En cas de grève des enseignants : info aux familles

Droit d'accueil des élèves pendant le temps scolaire en cas de grève des enseignants dans les écoles de la commune de Sillery "école maternelle et élémentaire"

PRINCIPE GENERAL (LOI DU 20 AOUT 2008)

Lorsque le nombre d'enseignants grévistes d'une école publique maternelle et élémentaire est égal ou supérieur à 25% de l'effectif, la commune de Sillery met en place un service d'accueil à destination des élèves.

Organisation pour les familles

Les directrices informent les parents des conséquences prévisibles de la grève sur le fonctionnement des Classes.

Le service à la population de la commune de Sillery informe par mail par le biais du portail famille de l'ouverture d'inscription à la journée grève et organise l'accueil des enfants à travers des activités artistiques, sportive, culinaire et de plein air.

OÙ ?

Accueil des élèves dans les locaux scolaires aux heures habituelles d'ouverture à l'école.

Accueil des élèves inscrits à la garderie du matin aux heures habituelles d'ouverture à l'espace Irma Noël.

Avec qui ?

La liste des personnels prévus pour l'accueil des enfants est disponible au service à la population de la commune de Sillery 2 rue de la barre 51500 Sillery.

Le déroulement du dispositif :

Les enfants seront accueillis dans les locaux scolaires pour rejoindre ensuite L'Espace Irma Noël.

La journée s'organisera autour d'activités artistiques, sportives, manuelles etc..... à travers les différents sites de la commune : Salle des sports, salle des Fêtes, Terrain de la Vesle, Jardin sauvage.

Des sorties peuvent s'organiser à pied, en vtt ou en véhicules de la commune.

Prévoir une tenue sportive et adapter à la météo du jour.

Inscription :

Elle est obligatoire

Elle se réalise par le portail famille.

Autorisation parentale :

Les élèves pourront participer aux activités dès lors que la famille aura confirmé son inscription par le biais du portail famille (une mention est écrite sur le portail famille lors de la confirmation d'inscription par la famille).

L'équipe pédagogique du service à la population de la commune de Sillery